

ANNOT

# À l'ombre du baou

Mai 2009

Numéro 23

## Le mot du Maire

### Sommaire

Conseil Municipaux	2
Budget 2009	6
Village vacances	7
La vie des associations	8
Infos diverses	10
La vie de la cité	12

Annotaines, Annotains,  
Chers Amis,

Notre pays est en crise, les médias nous le répètent sans cesse et les analystes se succèdent pour nous en expliquer les raisons sans apporter de solutions.

La crise chacun de nous la vit au quotidien, pas ou peu de revalorisation de salaire, ni de retraite, augmentation du coût de la vie, aggravation du taux de chômage...

En tant que collectivité nous sommes aussi confrontés à ses effets. J'en veux pour preuve, le désengagement de l'état, la stagnation des dotations, les collectivités de rattachement (conseil régional, conseil général) qui resserrent très sensiblement leur niveau d'aide ; tout cela pèse sur la gestion de la commune.

En 2009, la prudence s'impose. Mais nous devons rester optimistes et croire en notre capacité de réaction.

J'ai veillé avec la commission des finances à ce que

le budget 2009 prenne en compte à la fois la nécessité de mettre en place des stratégies d'économie mais aussi de continuer le développement d'Annot, en renforçant les services, le dynamisme, la propreté et l'embellissement de notre cité.

Je vous livre quelques exemples de ces engagements : à commencer par l'acquisition de deux terrains, un pour une éventuelle extension du camping et une nouvelle zone artisanale, le second pour la réalisation d'un parking rue du Peyrard afin de libérer le boulevard St-Pierre et sécuriser l'accès au Collège.

Je citerai également l'engagement des travaux de réhabilitation du village vacances du Pré Martin pour sa première tranche, d'ici début septembre.

Enfin, je rappellerai la réalisation des nouvelles plaques et panneaux de rues sur la vieille ville et les

voies en rive droite de la Vaire. Cette opération qui a fait l'objet d'une réunion d'information publique sera subventionnée à hauteur de 80 %.

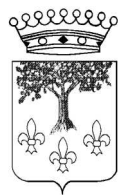
Nonobstant les économies souhaitées en section de fonctionnement, je tiens à souligner l'effort qui sera porté à l'entretien des voies et réseaux, ainsi que des bâtiments publics avec une enveloppe de près de 300 000 euros.

Voilà chers amis les grandes lignes de ce budget dont vous trouverez les éléments en page intérieure.

Malgré le contexte peu favorable, nous demeurons prudents mais optimistes pour 2009.

Je reste avec mon équipe à votre écoute et vous assure de mes sentiments les plus amicaux.

**Jean BALLESTER**  
Maire d'Annot



## Conseil municipal du 2 mars 2009

**Pour chaque décision, le vote du conseil municipal est indiqué par « U » pour unanimité et « M » pour majorité. Pour plus d'informations nous vous rappelons que les registres de délibération du conseil municipal sont à la disposition du public les mardis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00. Seules les questions les plus importantes sont traitées dans ce compte rendu.**

### Restauration du plan cadastral de 1830 de la commune

La commune d'Annot possède un plan cadastral parcellaire datant du 25/09/1830. Ce dernier comprend 16 planches au format 100 x 67 cm. L'état de conservation des planches est globalement mauvais. Ces planches font partie du patrimoine de la commune, qu'il faut conserver et restaurer. Pour cela, plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées afin d'établir un devis ; la société « La reliure du Limousin » nous a présenté un devis de 1 657.50 € HT, il a été jugé comme le mieux disant.

La commune peut bénéficier de subventions auprès de la Région PACA et du Département. Le plan de financement est le suivant :

- Conseil Général 20 à 40 % soit 331.50 € à 663 €,
- Conseil Régional 20 à 40 % soit 331.50 € à 663 €,
- Autofinancement 60 à 20 % soit 994.50 € à 331.50 € HT

U

### Convention de mise à disposition du matériel de ski de fond à l'association St-Michel Pleine Nature

La Commune a passé une convention à titre gracieux pour la mise à disposition de notre matériel de ski de fond avec l'association St-Michel Pleine Nature. En contre partie, celle-ci stipule les droits et obligations de l'association :

hébergement du matériel, entretien du matériel, accès gratuit aux pistes dans le temps scolaire des enfants inscrits à l'Ecole d'Annot, accès gratuit aux pistes et au matériel pour tous les enfants inscrits à l'école d'Annot hors temps scolaire.

U

### Sollicitation du concours financier des partenaires dans le cadre de l'opération d'animation du programme Interreg IV Alcotra 2007-2013

La commune est adhérente au Syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère.

Ce dernier porte le projet "Itinérance patrimoniale : un patrimoine vivant mettant en réseau des villages et cités de caractère" dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier (PIT) franco-italien "Nouveau territoire d'itinérance".

Ce P.I.T. s'inscrit dans le programme INTERREG IV ALCOTRA 2007-2013.

Dans le cadre de celui-ci la commune a délibéré, le 21 Janvier 2009 sur un projet divisé en deux opérations :

- L'une en investissement : AMENAGEMENT PLACE DES VALLASSES / Montant : 100 000 € HT.
- L'autre en animation : RENCONTRE ESCALADE TRANSFRONTALIERE / Montant : 20.000 € TTC

Ces opérations bénéficient de 80% de financements publics, la commune s'engage à apporter les 20% d'autofinancement.

Sur l'opération d'Animation, le plan de financement est le suivant :

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| • Europe FEDER ( 59.2 %)     | 11.840 € TTC |
| • Conseil Général 04 (20.8%) | 4.160 € TTC  |
| • Autofinancement (20%)      | 4.000 € TTC  |

Sur l'opération d'investissement, le plan de financement est le suivant:

- |                              |             |
|------------------------------|-------------|
| • Europe FEDER ( 59,2%)      | 59.200 € HT |
| • Conseil Général 04 (20.8%) | 20.800 € HT |
| • Autofinancement (20%)      | 20.000€ HT  |

U

### Modification du plan de financement du parking de la rue du Peyrard dans le cadre de la DGE 2009

Dans le cadre de la DGE 2009, le Préfet des Alpes de Haute-Provence demande à la commune de bien vouloir préciser le taux demandé pour l'opération de l'aménagement d'un parking rue du Peyrard. Le montant de DGE 2009 demandée est de 25% soit 36.250 € HT (montant opération 145.000 € HT). Le plan de financement est donc le suivant:

• Etat DGE (25 %)	36.250 € HT
• Conseil Général 04 ( 20%)	29.000 € HT
• Autofinancement ( 55%)	79.750 € HT

U

## Conseil municipal du 30 mars 2009

### Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2008

Les résultats du compte administratif 2008 du budget principal et des budgets annexes, sont identiques à ceux du compte de gestion du Comptable, à savoir :

U

<b>Budget communal</b>	Section de Fonctionnement	+ 606 420.60 €
	Section d'Investissement	- 564 631.60 €
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 41 788.96 €</b>
<b>Régie de l'eau et de l'Assainissement</b>	Section de Fonctionnement	+ 94 447.59 €
	Section d'Investissement	+ 1 233 331.52 €
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 1 327 779.11 €</b>
<b>Régie des Pompes Funèbres</b>	Section de Fonctionnement	+ 25 121.95 €
	Section d'Investissement	+ 27 621.92 €
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 52 743.87 €</b>
	<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>+ 1 422 311,94 €</b>

### Vote du taux des impôts locaux 2009

Le budget a été établi avec les taux d'imposition des quatre taxes directes locales suivantes sans augmentation par rapport aux taux votés en 2008.

U

Taux proposés pour 2009		Ce qui apporte au budget communal	
Taxe d'habitation	15.55 %	Taxe d'habitation	229.674 €
Taxe foncière bâtie	30.55 %	Taxe foncière bâtie	343.382 €
Taxe foncière non bâtie	90.00 %	Taxe foncière non bâtie	7.740 €
Taxe professionnelle	15.13 %	Taxe professionnelle	378.855 €
Total			959.651 €

### Adoption de la redevance eau assainissement 2009

Le prix de la redevance a été fixé à **264 € TTC** pour le forfait domestique de base, les autres forfaits étant des multiples du forfait de base.

Cette augmentation de 16 € TTC, qui ne concerne que l'assainissement, fait suite aux travaux en cours (construction de la station d'épuration, réalisation du collecteur principal et extension des réseaux), aux emprunts qui ont été réalisés pour le paiement de l'autofinancement et à la livraison de la station en cours d'année 2009 qui va générer des frais de fonctionnement supplémentaires. Ces travaux sont financés à hauteur de 66%.

U

**Vote des budgets 2009****Budget Général****• Section de Fonctionnement**

<b><u>Dépenses</u></b>	<b>1 811 300.00 €</b>
011 Charges à caractères général :	690 800.00 €
012 Charges de personnel :	485 900.00 €
65 Charges de gestion courante :	160 300.00 €
66 Charges financières :	63 000.00 €
67 Charges exceptionnelles :	3 300.00 €
022 Dépenses imprévues :	17 000.00 €
023 Virement à la section d'Investissement :	391 000.00 €

<b><u>Recettes :</u></b>	<b>1 811 300.00 €</b>
013 Atténuation de charges :	5 000.00 €
70 Produits des services :	31 000.00 €
73 Impôts et taxes :	1 019 000.00 €
74 Dotations et Participations :	562 300.00 €
75 Revenus des immeubles :	193 000.00 €
77 Produits exceptionnels :	1 000.00 €

**• Section d'Investissement**

<b><u>Dépenses :</u></b>	<b>2 296 692.50 €</b>
Reste à réaliser sur divers programmes :	550 356.51 €
Nouvelles Dépenses d'équipement :	1 073 104.35 €
Charges financières :	108 600.00 €
Déficit d'exécution de la section d'Investissement :	564 631.64 €

<b><u>Recettes :</u></b>	<b>2 296 692.50 €</b>
Reste à réaliser sur divers programmes :	689 293.02 €
Subventions nouveaux programmes 2009 :	339 450.00 €
FCTVA :	242 000.00 €
Excédent de fonctionnement 2008 :	606 420.60 €
Virement de la section de fonctionnement 2009 :	391 000.00 €
Emprunt	28 528.88 €


**Budget Eau et assainissement:****• Section de Fonctionnement**

<b><u>Dépenses :</u></b>	<b>342 247.59 €</b>
011 Charges à caractères général :	102 000.00 €
66 Charges financières :	98 500.00 €
67 Charges exceptionnelles :	3 500.00 €
022 Dépenses imprévues :	5 247.59 €
023 Virement à la section d'Investissement :	94 000.00 €
042 Opérations d'ordre :	39 000.00 €

<b><u>Recettes :</u></b>	<b>342 247.59 €</b>
70 Produits des services :	245 000.00 €
042 Opérations d'ordre :	2 800.00 €
Résultat reporté	94 447.59 €

**22 % des dépenses de fonctionnement sont reversées à la section d'investissement cette année**

**Charges générales et financières en hausses, résultat des travaux et de la prochaine mise en service de la station d'épuration**



**Un programme d'investissement majeur lié à l'assainissement**

• **Section d'Investissement**

<b>Dépenses:</b>	<b>2 859 497.97 €</b>
Reste à réaliser sur divers programmes :	2 584 472.92 €
Nouvelles Dépenses d'équipement :	105 125.05 €
Charges financières :	52 400.00 €
Dépenses imprévues :	80 000.00 €
Opérations d'Ordre :	37 500.00 €

**Recettes :**

	<b>2 859 497.97 €</b>
Reste à réaliser sur divers programmes :	1 407 972.36 €
Excédent de fonctionnement 2008 :	1 233 331.52 €
Virement de la section de fonctionnement 2008 :	94 000.00 €
Emprunt :	124 194.09 €

**Pour le Budget des Pompes Funèbres**

• **Section de Fonctionnement**

<b>Dépenses :</b>	<b>29 613.93 €</b>
011 Charges à caractères général :	18 613.93 €
012 Charges de personnel :	11 000.00 €
<b>Recettes :</b>	<b>29 613.93 €</b>
70 Produits des services :	2 000.00 €
002 Excédent 2008 reporté :	27 613.93 €

• **Section d'Investissement**

<b>Dépenses :</b>	<b>25 129.94 €</b>	U
Installations Générales :	25 129.94 €	
<b>Recettes :</b>	<b>25 129.94 €</b>	U
Excédent d'exécution reporté :	25 129.94 €	

**Modification des tarifs de location des bungalows du village vacances**

La commune a opté, cette année, pour une gestion communale durant la période du 15 mai au 15 septembre. Pour accompagner cette décision, il convient d'adopter de nouveaux tarifs qui varient en fonction de la période, du nombre de bungalows loués et du nombre de nuitées. (voir tarifs page 7).

**Ouverture de postes saisonniers**

Comme tous les ans, pour assurer le fonctionnement correct de la piscine municipale, du musée et des services techniques, il faut embaucher deux personnes à temps complet. Par ailleurs, la commune a décidé de prendre en charge la location des bungalows pour la période du 15 mai au 15 septembre. Pour satisfaire à ce surcroît d'activité, il convient de créer quatre postes d'agents contractuels saisonniers aux conditions suivantes :

- 3 Postes à temps complet (dont deux postes à pourvoir au 1<sup>er</sup> juillet 2009, emplois contractuels à durée déterminée pour une durée de 2 mois maximum, et un poste à pourvoir du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre 2009.)
- 1 poste à mi temps à pourvoir au 15 mai 2009, emploi contractuel à durée déterminée pour une durée de 4 mois maximum.

U

## A propos du budget 2009

Le budget de notre commune adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal du 30 Mars dernier confirme la volonté de ne pas faire peser un poids trop lourd sur les contribuables annotains.

Il est bâti sans augmentation des 4 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et taxe professionnelle). Par ces temps de crise et quand on voit les augmentations effectuées par de nombreuses autres collectivités, c'est un point à souligner.

C'est d'autant plus remarquable que ce budget donne la première place à l'investissement : 2 296 692.50 € contre 1 811 300.00 € au fonctionnement. Cela est rendu possible grâce à un travail constant de recherche et d'obtention de subventions qui permet d'avoir des financements élevés sur nos dossiers, en voici quelques exemples :

- Réhabilitation du Village Vacances 1ère tranche, bâtiment central 781 000 € HT, montant des subventions : 406 649 € soit 52 %.
- Plaques et panneaux de rues 23 000 € HT, montant des subventions 18 400 € HT soit 80 %.
- Achat du terrain Goujon 114 000 € montant des subventions 79 800 € soit 70 %. Cette acquisition permettra la réalisation d'un Parking.
- Réfection de la place des Vallasses à l'arrière de l'Eglise 100 000 € HT, montant des subventions 80 000 € HT soit 80 %.

C'est aussi le résultat d'une saine gestion des crédits de fonctionnement qui permet de dégager un excédent de 606 420.60 € sur l'exercice 2008, excédent reversé en totalité à la section d'Investissement. Il faut aussi noter que le budget 2009 prévoit dès maintenant un virement à la section d'investissement de 391 000 € alors que les différentes dotations de l'Etat restent identiques malgré l'augmentation de notre population municipale qui a franchi la barre symbolique des 1000 habitants. Cette augmentation n'entraîne, de fait, aucune modification, y compris pour les indemnités des élus car depuis 1982 (source INSEE) le cap des 1000 habitants recensés a toujours été dépassé (population totale) :

- 1982 : 1035 habitants,
- 1990 : 1094 habitants
- 1999 : 1020 habitants
- 2007 : 1045 habitants

Les élus perçoivent les indemnités mensuelles suivantes telles que prévues par les articles L 2123-20 et suivants du code Général des collectivités territoriales:

- Le Maire 1322.96 € ; il prend à sa charge la totalité de ses frais de déplacement et son assurance responsabilité civile.
- Le 1er adjoint 557.19 €
- Les autres adjoints 278.59 €

Nous arrivons néanmoins à programmer un volant significatif de travaux d'entretien de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux à hauteur de 285 000 € comprenant notamment :

- la réfection complète du jeu de boules,
- la reprise de l'enrobé permettant l'accès au lotissement des Gueines,
- l'accès aux nouvelles villas des Auches,
- la création d'un accès à la salle de danse de Vérimande,
- l'isolation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie du Foulon,
- la réfection des toilettes publiques,
- l'accès piétons au lotissement de la Croix Romane,
- la réfection de la rue Haute de Rouaine et de son réseau d'évacuation des eaux pluviales,
- la réfection de l'enrobé de l'ancienne route de Braux aux Scaffarels,
- la mise en sécurité et les réparations d'urgence de la maison Vauquelin, ancienne colonie des rapides Cote d'Azur,
- La réparation de la toiture de la Respélido suite aux dégâts causés par la neige.

**Des programmes d'investissement financés à des taux variant entre 50 et 80 %**

**La barre des 1000 habitants en population municipale franchie en 2008, sans incidence sur les dotations et les indemnités**

**285 000 € consacrés aux travaux d'entretien de voirie et de bâtiments communaux**

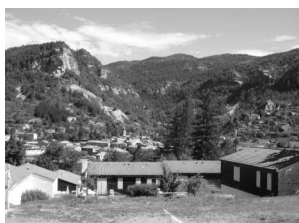
## Village Vacances Le Pré Martin... Le nom change, la structure reste !

Suite à la cessation d'activité de l'association LVT Horizons, gestionnaire du village de vacances, la municipalité a décidé de reprendre le site en gestion communale.

Votée en conseil municipal, la décision a été prise de le faire fonctionner toute l'année en location touristique de gîtes.

Une vingtaine d'hébergements pouvant accueillir jusqu'à 5 personnes seront donc proposés à la location selon les tarifs ci-dessous.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre le responsable de la structure **Monsieur Emilien Pledel**, par téléphone au **04.92.83.31.69** ou au **06.99.43.21.10**, par courriel à l'adresse [lepremartin@annot.com](mailto:lepremartin@annot.com) ou directement sur le site.

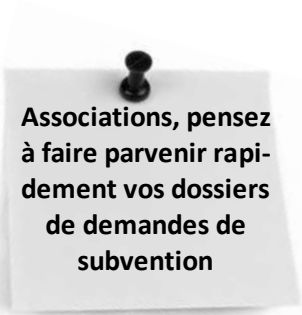


NOM- BRE DE NUITS	DE 1 A 4 BUNGALOWS		A PARTIR DE 5 BUNGALOWS		A PARTIR DE 10 BUNGALOWS	
	01/09 au 30/06 la nuit	01/07 au 31/08 la nuit	01/09 au 30/06 la nuit	01/07 au 31/08 la nuit	01/09 au 30/06 la nuit	01/07 au 31/08 la nuit
UNE	80,00 €	80,00 €	65,00 €	65,00 €	60,00 €	60,00 €
DEUX	65,00 €	72,00 €	55,00 €	65,00 €	50,00 €	60,00 €
DE 3 A 6	48,00 €	58,00 €	40,00 €	48,00 €	38,00 €	45,00 €
A PARTIR DE 7	43,00 €	50,00 €	35,00 €	44,00 €	33,00 €	39,00 €
PETIT DEJEUNERS, A PARTIR DE 12 MINIMUM, POUR UN TARIF DE 5.00€ L UNITE						

## Calendrier des permanences de l'espace infos-énergie

Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), l'espace infos-énergie tiendra des permanences régulières dans les locaux du relais des services publics, rue Basse, aux dates suivantes:

- 5 mai
- 7 juillet
- 6 octobre
- 8 décembre



**Associations, pensez à faire parvenir rapidement vos dossiers de demandes de subvention**

## Subventions aux associations

Notre budget 2009, tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal, le 30 mars dernier prévoit de pouvoir attribuer des subventions aux associations comme les années précédentes.

Si vous souhaitez solliciter une subvention pour votre structure merci de bien vouloir faire parvenir à la Mairie les pièces suivantes:

- Lettre adressée à Mr Le Maire précisant l'objet de la demande et le montant sollicité.
- Compte de résultat de l'exercice 2008.
- Budget prévisionnel de l'année 2009.
- Toute pièce utile à la description du projet et au fonctionnement de l'association.

Les dossiers devront, si possible, être en notre possession pour le 23 mai, la commission devant les traiter la semaine suivante pour que le Conseil Municipal puisse ensuite passer au vote.

Par avance merci de bien vouloir tenir compte de ce calendrier.

Jean Mazzoli.

## Tennis club

Lors de son Assemblée Générale du 4 décembre 2008, l'association du Tennis Club a procédé à l'élection du son nouveau bureau :

**Président :** Pierre Berlandi

**Vice Président :** Bertrand Mugnier

**Secrétaire :** Maria Di Toro

**Secrétaire adjoint :** Emmanuelle Beving

**Trésorière :** Anne-Marie Bin

**Trésorier Adjoint :** Jean-Louis Genovesi



## Annot la forme

Cette association a plus de 20 ans de fonctionnement en continu.

Cette saison 2008-2009 a débuté fin septembre 2008, la section est forte de 50 adhérents. Pâques verra la cessation de l'activité en salle, afin que chacun s'aère en marchant, courant, jardinant, sortant son vélo et le maillot de bain.

Les membres du bureau sont : Christiane Bettini, Sylviane Blaive, Marie-Hélène Cezac, Michel Exibard, Monique Paban.

Les cours se déroulent les mardis de 15h à 16h, les jeudis de 18h à 19h. Un nouveau créneau s'ouvre le mardi de 18h30 à 19h30 à partir du 27 janvier 2009. Mylène vous propose des cours de Fitness : STEP, LIA (activités Cardio), Body Sculpt (renforcement musculaire), stretching. La cotisation est fixée à 25 €.

Le certificat (muscultation, aérobic) est obligatoire (même pour un essai).

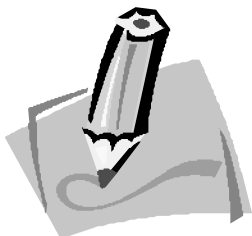
Les animateurs sont bénévoles.



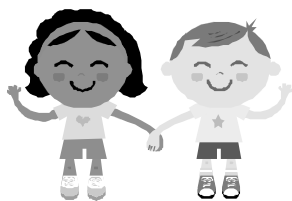
## Association Les Mistouflets

Située sur la commune d'Annot, dans des locaux spacieux et parfaitement adaptés pour l'accueil des jeunes enfants, la microstructure «Les Mistouflets» a ouvert ses portes au public le 5 novembre 2008. Ce projet a vu le jour grâce à la volonté de la Mairie d'Annot qui a réalisé les investissements, de la Communauté de Communes «Terres de Lumière» qui soutient le fonctionnement de la structure, et à l'implication des membres

.../...







**22 enfants inscrits,  
20 familles du Canton d'Annot bénéficient de ce nouveau service.**



de l'association « Les Mistoufflets », mais aussi grâce à un partenariat mis en place avec la MSA, la CAF, le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence et au soutien des entreprises et commerces situés sur le canton d'Annot. Six emplois à temps partiel ont ainsi pu être créés. Les recrutements ont été effectués par une commission composée de 3 responsables de l'association « Les Mistoufflets », 2 membres élus du conseil d'administration, l'infirmière chargée de la petite enfance sur notre secteur, le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général et la responsable de l'association ALPES qui fédère les crèches à l'échelle des Alpes de Haute Provence.

La capacité d'accueil est de 9 enfants ; ils peuvent être accueillis sur différentes tranches horaires de la journée de 8h à 18h.

- 22 enfants sont inscrits.
- 17 enfants sont accueillis à l'année avec régularité.
- 5 enfants sont accueillis ponctuellement selon les besoins des familles et en fonction des places disponibles.
- 3 enfants sont préinscrits pour bénéficier des places disponibles pendant les vacances scolaires.

Ainsi, 20 familles demeurant sur les communes d'Annot, Saint-Benoît, Le Fugeret, Méailles et Entrevaux bénéficient de ce service.

Une auxiliaire de puériculture et 3 personnes titulaires du CAP « petite enfance » accompagnent les enfants tout au long de la journée.

Une personne est responsable de la gestion financière et administrative.

Une coordonatrice titulaire d'un diplôme de directrice de crèche gestionnaire d'établissement est responsable pédagogique de la structure.

La micro-crèche est un lieu d'accueil où l'enfant apprend la vie en collectivité. C'est un lieu de communication et d'échange avec les parents et le personnel sur tout ce qui concerne l'enfant, mais aussi sur l'animation et la gestion de la micro-crèche.

Le personnel assure le bien être de l'enfant et veille à sa sécurité en respectant au maximum ses besoins, son rythme de vie. Il propose des activités d'éveil adaptées en fonction de l'âge tout en respectant le désir de l'enfant.

À l'écoute et attentif, il respecte l'enfant dans son individualité et favorise son développement vers l'autonomie.

L'équipe de professionnels a tout mis en œuvre pour que ces tout petits soient accueillis dans les meilleures conditions, accordant une place importante à l'adaptation pour que la séparation se passe en douceur et pour prendre le temps de rencontrer les familles.

C'est avec satisfaction au terme d'un trimestre de fonctionnement que nous constatons le plaisir avec lequel les enfants viennent et les services qu'un tel établissement rend aux familles.

#### Infos diverses

## Le Point Public d'Annot : de nombreux services proches de chez vous !

Les cinq Points Publics du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (Annot, Entrevaux, Castellane, Saint-André les Alpes et Beauvezer) sont des lieux dédiés aux usagers du service public : c'est-à-dire tout un chacun ! Le Point Public d'Annot est situé au dessus de la bibliothèque, Rue Basse. Il est ouvert le mardi et le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h.

L'agent d'accueil est à votre écoute gratuitement pour répondre à toutes vos questions concernant les prestations sociales, les services à la personne, l'emploi, la formation, la création d'entreprise... Si besoin, vous serez orientés vers les organismes compétents qui pourront, pour la plupart, vous recevoir près de chez vous.

Relais →  
Services Publics

**Permanence les  
mardi et mercredi  
matin de 9h à 12h et  
le jeudi après midi  
de 14h à 17h**

En effet, les Points Publics proposent de nombreuses permanences dans des domaines variés : les assistantes sociales, les services dédiés à l'enfance, les services aux personnes, l'emploi et la formation, les services administratifs, le soutien psychologique... De plus, dès 2009, l'offre se renforce avec des nouveaux services proposés tels qu'une Aide juridique gratuite.

Les entreprises ne sont pas oubliées, l'Espace Rural Emploi Formation (EREF) est à leur service pour les aider dans leurs démarches de recrutement : diffusion de leurs offres d'emploi, mise en relation avec des salariés potentiels... Par ailleurs, l'EREF propose pour les entrepreneurs et leurs salariés de suivre des formations adaptées à leurs besoins : perfectionnement en comptabilité, anglais commercial... Enfin, certaines permanences délocalisées dans les Points Publics sont dédiées aux responsables d'entreprises : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Régime Social des Indépendants...

Le Point Public d'Annot est équipé d'un ordinateur à votre disposition avec un accès gratuit à l'Internet haut débit, pour faciliter toutes vos démarches administratives et pour accéder aux services publics en ligne. Vous pouvez venir consulter les offres d'emplois, télécharger des formulaires administratifs, déclarer vos ressources... De nombreux renseignements sont diffusés via le site internet du Pays A3V [www.pays-a3v.net](http://www.pays-a3v.net) :

- la plaquette des permanences des Points Publics
- les offres d'emploi du secteur
- l'actualité emploi / services...

Pour tout autre renseignement contacter l'agent d'accueil au **04 92 83 25 80**

## Travaux des services de l'inventaire du patrimoine sur le canton d'Annot



Comme chaque printemps depuis maintenant 7 ans, les chercheurs du service de l'inventaire du patrimoine sont de retour sur notre territoire. Ils viennent inventorier méthodiquement le patrimoine des 39 communes du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var dans le cadre d'une convention. Cet inventaire méthodique et exhaustif concerne aussi bien le patrimoine immobilier, public, privé, militaire... ainsi que les objets de la vie courante. Il devrait permettre d'établir la carte d'identité patrimoniale du territoire.

Cette année, l'accent va porter plus particulièrement sur les édifices religieux et le mobilier des communes de Vergons et d'Ubraye, sur les communes d'Annot et d'Entrevaux (patrimoine rural, urbain et religieux), et les communes de Val de Chalvagne, La Rochette, St-Pierre et St-Benoît.

Pour tous renseignements : ou  
**Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var**  
**04 92 83 56 85**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Direction Culture et Patrimoine  
Service de l'Inventaire du patrimoine culturel  
04 88 10 76 66

## Fêtes des grès 2010

Pour nos 4èmes journées des grès sur le thème des fleurs qui se dérouleront fin juin 2010, nous recherchons des personnes ayant des connaissances en botanique ou travaillant les fleurs (cuisine, teinture, peinture...)

Nous recherchons aussi pour une exposition sur la lavande à Annot des photos, cartes postales ou tout autre document concernant la culture, la cueillette ou la distillation de la lavande (ou autre fleurs).

**Veillez contacter Gina Brando à la Bibliothèque au 04 92 83 31 72.**

## Passeport biométrique

Dans le cadre de la mise en œuvre du passeport biométrique, la commune d'Annot a accepté de recevoir dans ses locaux une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage. Le département des Alpes de Haute-Provence est passé au passeport biométrique le jeudi 16 avril 2009. La Mairie est donc prête à recevoir les demandes de passeports biométriques de toute personne. En revanche, les demandes de cartes d'identité continueront à être reçues par la Mairie du lieu de domicile.

## Un défibrillateur offert à la population

Un défibrillateur a été financé et installé par le Rotary Club en façade de la pharmacie des Platanes. Ce dernier est accessible à tous, 24 heures sur 24. Espérons que cet appareil destiné à sauver des vies dans le cadre des premiers secours n'aura pas à servir de si tôt.

## Emplois saisonniers

La commune d'Annot recrute pour la saison estivale 2009 (juillet août) deux emplois saisonniers:

- Piscine : accueil, vestiaire et ménage
- Musée : hôtesse d'accueil

A noter que, pour ces emplois, il sera nécessaire de travailler les samedi, dimanche et jours fériés.

Si vous êtes intéressé, merci de présenter votre candidature au bureau d'accueil de la Mairie.

## Foire aux plants

La foire aux plants aura lieu le samedi 23 mai toute la journée.

## Hôtel du Parc

Considérant l'intérêt pour la ville de mettre fin à l'état d'abandon de ces biens, le conseil municipal a engagé la procédure de déclaration préalable de l'Hôtel du Parc en état d'abandon manifeste.

## Réfection de voirie

La traversée d'Annot relève de la voirie départementale et le Conseil Général a programmé pour 2009 la réfection complète de la route (structure de la chaussée et bande de roulement) depuis le carrefour des Auches jusqu'à celui de l'Avenue de la Gare. C'est dans le cadre des travaux d'urgence que la continuité de cette voie, de l'Avenue de la gare au collège, sera rénové par le Conseil Général.

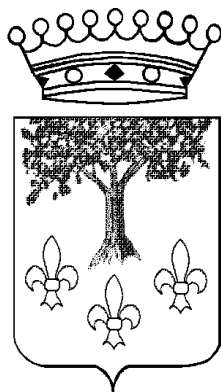
## Communiqué de l'Office de Tourisme

Cette année encore, le train à vapeur ne circulera pas jusqu'à Annot, et ce pour des raisons techniques.

Afin de ne laisser planer aucun doute sur la situation, donner une information précise et vérifiée, et envisager l'année prochaine avec certitude, l'Office du Tourisme a pris attache auprès du GECP (association en charge de la gestion de la circulation du train à vapeur) afin d'obtenir les raisons précises de cette absence dans notre village. Vous trouverez ci-dessous une copie de la réponse qui nous a été faite par le Président du GECP. L'Office du Tourisme s'est bien entendu d'ores et déjà positionné pour organiser une réunion entre toutes les parties concernées, afin de voir à nouveau le train à vapeur entrer en gare d'Annot dès 2010 :

*« Merci de l'intérêt que vous portez à nos activités, le train à vapeur du GECP ne pourra pas, hélas, monter à Annot cette année encore, hormis quelques trains spéciaux, avec une faible capacité. Car notre grosse locomotive est toujours en réparation en Italie. Les travaux ont pris une bonne année de retard, et nous allons utiliser encore en 2009 la petite machine à vapeur que le Musée des Tramways à Vapeur et des Chemins de Fer Secondaires (MTVS) a mis gracieusement à notre disposition pour la période 2008-2009. Nous ne pourrons donc rouler que sur une section plus facile de la ligne, soit Touët sur Var / Entrevaux, les trains à destinations d'Annot restant, cette année encore exceptionnels (trains spéciaux à capacité réduite, comme pour le collège d'Annot au mois de mai).*

*Cependant, nos circulations en direction d'Annot reprendront dès l'année prochaine (2010) selon un calendrier qui reste encore à définir. Nous avons pensé organiser cet automne une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés (tourisme, commerçant, élus...) pour se concerter sur ce thème, réunion à laquelle nous ne manquerons pas de vous convier. »*



## Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de

- **Maély**, fille de Angélique Gildas et Franck Fadloun
- **Peio**, fils de Christelle Giboulot et Emilien Pledel
- **Ilan**, fille de Lisa Bailli et Eric Bonnefoy
- **Nine**, fille de Florence et Philippe Rigault
- **Tom**, fils de Joëlle Briquet et Guy Baudoin
- **Eloane**, fille de Caroline Falsarella et Yohan Escales.

## Nouveaux venus à Annot

Bienvenue à Annot et bonne installation à

- Mme Dominique LAMOT
- M et Mme Damien BALLESTER et leur fille
- M Olivier ROUCHEUX
- M Nicolas CRAMARO et Melle Vanessa MONTI
- Mme Marie-Laure VIALARD
- M Bertrand MUGNIER
- M Alain CANO et Mme Sandrine HIDALGO
- M Jean-Louis LOZANO
- M Sébastien CHAPRON
- Melle Gaëlle VANDAELE

Toutes nos félicitations aux heureux parents!

## Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de

- M Raymond KOPECKY
- M Jean CRAMARO
- M Aimé ASSANDRI
- Mme Julienne BALLESTER
- Mme Odette FERAUD
- Mme Josette FERAUD
- Mme Madeleine BORTOLANI
- Mme Henriette GROSSO
- Mme Hélène CAMACHO